rs indiposine la liberté s la maison, ent dans des usement punt ces deux de la même rs Ancêtres. 'une infinité des figures nens que les ir fans être

u désespoit

inant que le ite fête; & spose des lin crime aux ∏], la naisfanest informé. our ménager ne nourrice, H ndant le mê- 🔣 fter 7 dans la u ont l'usage couche. Ils Démon, qui rité, le mari 😝 ve du même iteur connut rachetée par & qui déplouivante, il lire, qu'elle obligé, par ou dix mois eur ne put e tant d'implûpart les éloignoient

vant du corps, mbril, & que le à la fanté,

nins de vivres

éloignoient & leur laissoient le tems d'accoucher dans un autre Pays; d'où l'Auteur crut pouvoir conclure que ces inhumanités touchoient à leur fin.

LE Bois, qui sert de résidence au Démon d'Arobo, est si facré pour les Habitans, qu'ils ne permettent pas aux Négres mêmes des autres Cantons ni à leurs femmes d'y mettre le pied. S'il arrive (z) qu'un Etranger s'engage dans quelque sentier qui conduise à ce Bois, ils le forcent de retourner sur fes traces jusqu'au grand chemin dont il s'est détourné, sans souffrir qu'il prenne une autre voie pour racourcir sa marche. Ils sont persuadés que si est usage & celui du sacrifice étoient violés, leur pays seroit (a) ravagé par une peste cruelle ou par quelqu'autre accident. l'Auteur, pour leur faire ouvrir les yeux fur une si folle prévention, alloit fouvent à la chasse dans leur bois & (b) passoit indisséremment d'un sentier à l'autre. Sa hardiesse paroisfoit leur causer beaucoup d'étonnement, & leur surprise étoit encore plus grande de la voir impunie. Mais leurs Prêtres ne manquoient pas d'excuser le Démon, en les affürant qu'il s'embarrassoit peu de la conduite des Blancs; aulieu que si les Négres ôsoient suivre cet éxemple, ils ressentiroient bien-tôt les effets de sa vengeance (c).

Les Habitans du Royaume de Bénin sont moins effrayés de la mort, que ceux des autres Pays [de la même Côte.] Ils ne craignent point d'en prononcer le nom, parce qu'ils croyent que la durée de leur vie est réglée par leurs Dieux. Cette persuasion ne les empêche pas d'employer toutes sortes de moyens pour la prolonger. S'ils tombent malades, leur première ressource est dans leurs Prêtres, qui font aussi leurs Médecins, comme sur la Côte de Guinée. Ils en reçoivent d'abord quelques herbes. Si ce reméde est sans force, ils ont recours aux facrifices (d). La guérifon d'un malade met le Prêtre en honneur. Lorsqu'elle paroît trop lente, on appelle un autre Prêtre, [& si la maladie triomphe de tous les soins, on trouve, comme en Europe, des explications qui font toûjours au défavantage du Mort. Malgré cet excès de confiance pour les Prêtres, la plûpart sont fort pauvres. L'Auteur en apporte deux raisons; l'une, que la considération qu'on a pour eux ne dure pas plus que la maladie; l'autre, que [dans l'éxercice même de la Religion], chaque Particulier sacrifie ses propres victimes & pe fait jamais passer ses of-

frandes par leurs mains.

Aussi-Tôt qu'un Malade est expiré (e) on lave soigneusement le corps. Les Habitans de la Ville de Bénin, qui meurent dans quelqu'autre endroit du Royaume, font rapportés fidellement au-lieu de leur naissance. On fait sé-

ROTAUME DE BENIN Démon d'A. robo, & Hols qui lui est con-

Remédés des Négres de Bénin dans leurs mala-

Les Habitans de la Capitale y font toujours enter-

(2) Angl. que quelqu'un s'engage dans un sentier qui conduit à ce bois, il est obligé d'aller jusques au bout avant qu'il puisse retour-ner sur ses pas. R. d. E.

(a) Angh. expose à quelque playe terrible, R. d. E.

(b) Et revenoit à dessein sur ses pas sans être alle jusqu'au bout du sentier. R. d. E.

(c) Nyendael, pag. 444. (d) Angl. Si le malade se rétablit le Prêtre cst fort estime; s'il ne paroît pas en train de guérison, on en appelle un autre dont on espère un meilleur succès. Si ces Prêtres Médecins réuflissent à guérir leur malade, ils sont fort considérés; mais quand une fois la cure est finie, cette considération cesse, de sorte qu'ici les Prêtres, qui n'ont pas d'autre oc-cupation, font généralement pauvres. Car chacun offre sans leur secours ses propres sacrisices à ses idoles. R. d. E.

(e) Nyendael, ubi fup. pag. 447. & suiv.